

République algérienne démocratique et populaire

Wilaya d'Ouled - Djellal

Daira d'Ouled - Djellal

Commune d'Ouled - Djellal

N° :didentification fiscal de la commune :098407055073423

Avis d'attribution provisoire d'un Marché

Conformément à l'article N°: 65 -2eme paragraphe du décret
Présidentiel N°:15/247 du: 16/09/2015,comportant réglementation des marchés publics
et délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire communale annonce aux soumissionnaires à la appel d'offres
national ouvert avec exigence de capacités minimales N°:01/26 ,d'opération **Revêtement des
routes Hai Elnajara**

Inséré aux journaux nationaux :

- LA NATION du : 14/02/2026.

- EL FADJR du : 15/02/2026.

D'après l'évaluation des offres par la commission compétente les lots d'opérations au:
Revêtement des routes Hai Elnajara à été attribué provisoirement comme suit

Désignation de l'entrepreneur	NIF de l'entrepreneur	Montant du Marché (en ttc)	Délais de Réalisation	Note obtenue	Observation
SARL SOCIETE L'UNION DES ETUDES ET REALISATION à Biskra par son gérant GRAIMOU Lakhdar .	001307024318335	738,00.494.43 D.A	(75) JOURS	51.40	entrepreneur Le seul qualifié

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres technique et financière à se rapprocher au section d'équipement de la commune, au plus tard trois (03) jours à compter de la première jour de la publication de l'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marches de l'opérateur public ou à la presse (4^{ème} paragraphe de l'article 82 du décret ci-dessus).

le soumissionnaire qui conteste le choix du service contractant peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire dans le bulletin officiel des marches de l'opérateur public ou à la presse . Si le dixième jours coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant (disposition article 82 du décret ci-dessus).

Ouled Djellal le :
Le Président de L'APC
Abdellatif LOUGHRAIEB